



# Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 051-285109161-20240111-AR\_JURY\_ATP2C24-AR

## ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY AUX CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DONNANT ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 Mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>re</sup> classe,
- Vu l'arrêté du 29 Janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe en application de l'article 3 du Décret n° 2007-108 du 29 Janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>re</sup> classe,
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2024 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 27 Juillet 2023 modifié le 17 Octobre 2023, portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne donnant accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> Classe,

### ARRETE

**Article 1 :** La liste des membres du Jury des concours interne et externe donnant accès au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe est établie comme suit :

#### Collège des Elus Locaux :

- Monsieur Edmond VALETTE, Maire de Saules (71), Président du Jury,
- Madame Evelyne QUENTIN, Maire de Saint Brice Courcelles (51),

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Madame Maryline MALATRAS-SENG, Attachée Territoriale hors classe, Directrice Adjointe à la Direction de l'Education à la Ville de Reims (51),
- Monsieur Olivier DECAD, Agent de maîtrise à la Ville de Suippes (51), Représentant de la CAP C du Centre de Gestion de la Marne,

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Monsieur Larbi AIT YAHIA, Ingénieur en chef, Directeur Adjoint à la Ville de Reims (51),
- Madame Guylaine CARISIO, Technicienne principale de 1<sup>ère</sup> classe à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (51).

**Article 2** Madame Evelyne QUENTIN assurera le remplacement du Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**Article 3** : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- transmis aux Centres de gestion de l'interrégion Grand Est,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne et des Centres de Gestion de l'interrégion Grand Est.

Fait à Châlons en Champagne, le 11 Janvier 2024

Le Président du Centre,  
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,  
Membre du CRO du CNFPT Grand Est.

